CREDIT SUISSE

communication à caractère promotionnel

FRÉQUENCE PLUS 3

(5-Year Coupon Trigger Redeemable Note[1])

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance[2]

- «Fréquence Plus 3» constitue un placement risqué, alternative à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50® (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro - ci-après «l'indice»), dividendes non réinvestis. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats.
- Le produit est soumis au risque de défaut de Credit Suisse (A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch))[3].

«Les termes «capital initial» ou «capital» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.»

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

Merci de lire l'avertissement en dernière page.

---

[1] Le nom en français du produit n'est pas celui utilisé dans le Prospectus. Seul le nom en anglais est utilisé dans le Prospectus.

[2] L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

[3] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

FRÉQUENCE PLUS 3
(5-YEAR COUPON TRIGGER REDEEMABLE NOTE)

Dans l'ensemble de la brochure, les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

Fonctionnement

Le niveau initial de l'indice est défini à la Date d'observation initiale (28 décembre 2012).

Mécanisme de versement du coupon

À chaque date d'observation annuelle, tant que le produit n'a pas été automatiquement remboursé

Si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial	→ L'investisseur reçoit :	Un coupon de 7%
Si l'indice a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial	→ L'investisseur ne reçoit :	Pas de coupon

Mécanisme de remboursement par anticipation

À chaque date d'observation

Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial	→ L'investisseur reçoit par anticipation :	Capital investi (hors frais et commissions) remboursé par anticipation* + Un coupon de 7%

* Les coupons annuels étant plafonnés à 7%, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice en cas de forte hausse des marchés financiers

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance, à la date d'observation finale

Si l'indice a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial	→ L'investisseur subit à maturité :	Perte en capital partielle à hauteur de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%
Si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial	→ L'investisseur reçoit à maturité :	Capital investi (hors frais et commissions) remboursé + Un coupon de 7%

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

SCÉNARII DE MARCHÉ

Hypothèse : La valeur initiale de l'indice est fixée à 2300 points.

Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice sous-jacent clôture à 2300 points ou au-dessus à une des dates d'observation annuelle.

Dans l'exemple la barrière de -30% est à 1610 points.

Les données utilisées dans ces exemples sont fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

SCÉNARIO 1 : CAS DÉFAVORABLE
Perte en capital partielle ou totale

1re date d'observation (30 décembre 2013) : l'indice clôture à 2000 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

2e date d'observation (29 décembre 2014) : l'indice clôture à 1800 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

3e date d'observation (28 décembre 2015) : l'indice clôture à 1000 points soit en dessous de la barrière :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé

4e date d'observation (28 décembre 2016) : l'indice clôture à 1900 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

Date d'observation finale (28 décembre 2017) : l'indice clôture à 1150 points : donc en dessous de la barrière de désactivation : Pas de paiement de coupon et perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.

Remboursement du produit 50% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de -7.68%, contre -12.94% pour l'indice).
Risque maximal : Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 30% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 30% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

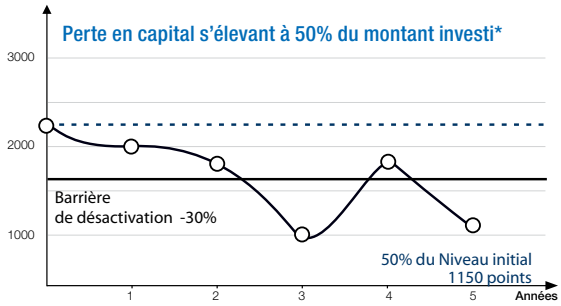

SCÉNARIO 2 : CAS MÉDIAN
Barrière touchée en cours de vie

1re date d'observation (30 décembre 2013) : l'indice clôture à 2000 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

2e date d'observation (29 décembre 2014) : l'indice clôture à 1800 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

3e date d'observation (28 décembre 2015) : l'indice clôture à 1000 points soit en dessous de la barrière :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé

4e date d'observation (28 décembre 2016) : l'indice clôture à 1900 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

Date d'observation finale (28 décembre 2017) : l'indice clôture à 1955 points : Remboursement du capital initial + Paiement du coupon de 7%

Remboursement du produit 107% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de 5.60%, contre -3.20% pour l'indice).

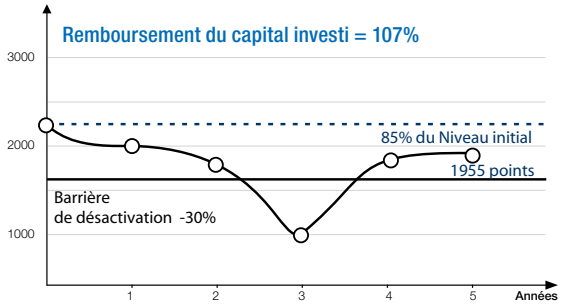

SCÉNARIO 3 : CAS FAVORABLE
Remboursement anticipé en année 2

1re date d'observation (30 décembre 2013) : l'indice clôture à 2000 points : Paiement du coupon de 7%, pas de remboursement anticipé

2e date d'observation (29 décembre 2014) : l'indice clôture à 2760 points : Remboursement anticipé à hauteur du capital initial + Paiement du coupon de 7%

Remboursement du produit 107% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de 7% - du fait du plafonnement des gains - contre 9.54% pour l'indice).

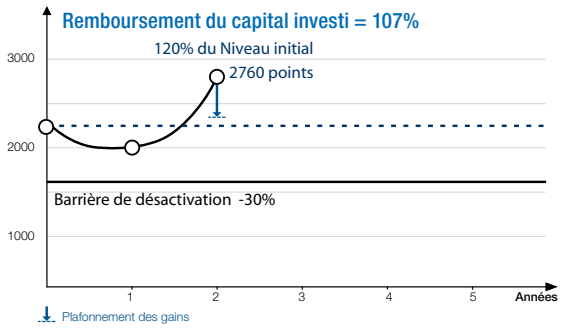

* Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
O les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux Dates d'observation

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

Principaux avantages

- Opportunité de recevoir un coupon annuel de 7% en année 1, 2, 3, 4 et 5 si, en date d'observation annuelle, l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.
- De l'année 1 à 4, si à l'une des dates d'observations annuelles, la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un coupon de 7%.
- À l'échéance, si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, remboursement de 100% du montant nominal du produit.

Principaux inconvénients

- Perte en capital partielle voire totale si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale. Le rendement de Fréquence Plus 3 est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30%.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Les avantages du produit ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28/12/2012 en le conservant jusqu'à l'échéance. En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's A1, S&P A+, Fitch A)[1]. Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- Performance plafonnée : Les coupons annuels étant plafonnés à 7 %, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice.
- Indice avec dividendes non réinvestis : L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[1] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE

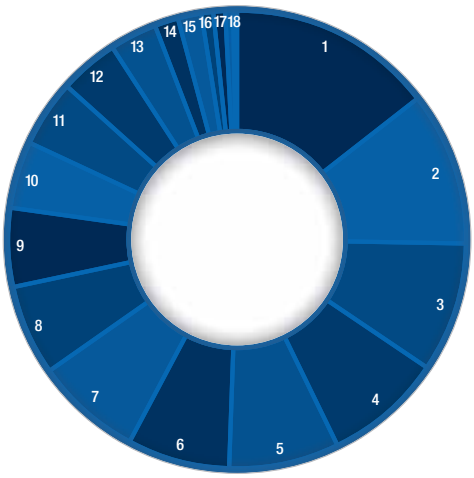

1	Banque	14,7%
2	Pétrole et Gaz	10,6%
3	Chimie	9,2%
4	Assurance	8,4%
5	Energie	7,7%
6	Agroalimentaire	7,4%
7	Télécommunications	7,4%
8	Biens et services industriels	6,4%
9	Automobile	5,7%
10	Santé	4,7%
11	Consommation courante	4,7%
12	Technologie	4,2%
13	Construction	3,3%
14	Distribution	1,7%
15	Médias	1,4%
16	Matériaux de base	1%
17	Immobilier	0,9%
18	Services financiers	0,6%

Source : Bloomberg au 10/10/2012

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE

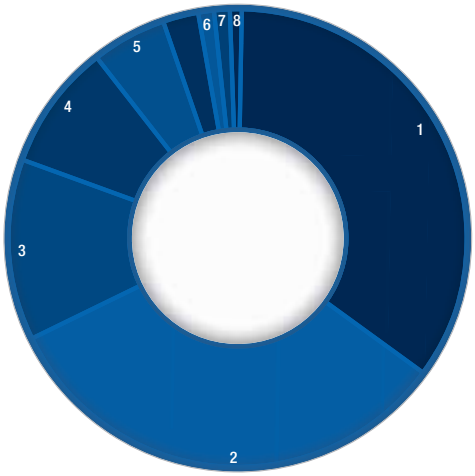

1	France	34,9%
2	Allemagne	32,8%
3	Espagne	12,6%
4	Italie	8,9%
5	Pays-Bas	5,4%
6	Belgique	2,6%
7	Finlande	1%
8	Luxembourg	1%
8	Irlande	0,8%

Source : Bloomberg au 10/10/2012

ÉVOLUTION DE L'INDICE

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : elles ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur.

Source : Bloomberg au 10/10/2012

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch)[1]
Période de souscription	Du 5 novembre au 28 décembre 2012
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	28 décembre 2012
Niveau initial	Niveau de clôture le 28 décembre 2012
Date d'émission et règlement	5 novembre 2012
Durée	5 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé
Dates d'observation	30 décembre 2013, 29 décembre 2014, 28 décembre 2015, 28 décembre 2016
Dates de paiement / remboursement	14 janvier 2014, 13 janvier 2015, 12 janvier 2016, 11 janvier 2017
Date d'observation finale	28 décembre 2017
Date d'échéance	12 janvier 2018
Coupon	7% /an si l'indice est supérieur à 70% de son niveau initial
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus à l'une des Dates d'observation (autres que la Date d'observation finale), le produit sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : Remboursement du capital investi plus un coupon de 7%
Remboursement à l'échéance	- Si l'indice ne baisse pas de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la Date d'observation finale : Remboursement du capital investi plus un coupon de 7% - Si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la Date d'observation finale : Perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Credit Suisse au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.20% du montant de l'émission
Cotation	Bourse de Luxembourg
ISIN	XS0776252677

Les termes «capital initial» ou «capital» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

[1] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

CREDIT SUISSE

Le produit «Fréquence Plus 3» décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority («UKLA») (Royaume Uni) en date du 28 juin 2012 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») conformément à l'article 18 de la Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres. Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Avertissement lié au produit

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique «risk factors» (facteurs de risque) du Prospectus de Base, et notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.
Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant : www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponible sur le site internet de Crédit Suisse.
L'acheteur du produit «Fréquence Plus 3» s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit «Fréquence Plus 3» a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée.

Copyright © 2012 Credit Suisse et/ou ses filiales.

Réalisation : NSL Studio | www.nslstudio.com (120723)